

LISTE A
PRODUITS SOUMIS
AU CONTROLE TECHNIQUE A L'IMPORTATION
CONTROLE SYSTEMATIQUE

MINISTERE CHARGE DU COMMERCE

N° de position	NGP	Désignation des produits
de 09.03 à 09.10	de 0903000003 à 0904120006 09042090019 09042090020 de 0905000007 à 09083000095 09091000023 09091000090 09092000029 09092000096 09093000025 09093000092 09094000021 09094000098 de 09095000038 à 09109190005 de 09109910092 à 09109999091	Mate et épices
de 11.01 à 11.09	de 11010011004 à 11029030000 11029090026 11029090093 11031310904 11031390906 11031910904 11031930902 11031940100 11031940906 11031950104 11031950900 11031990917 11031990995 de 11041210008 à 11043090091 11051000090 11052000096 11063010004 de 11071011002 à 11081990105 11082000008 11090000003	Produits de la minoterie, malt, amidons et fécules, inuline, gluten de froment
15.03 (*)	15030019019 15030019097	Stéarine solaire Oléo stéarine
de 15.09 à 15.22 (*)	de 15091010010 à 15100090099 15119011002 15119099008 15121991097 15121999002 15122990001	Graisses et huiles végétales, produits de leur dissociation, graisses alimentaires élaborées, cires d'origine végétale.

	15131191005 15131199009 15131911003 15131919007 15131991005 15131999009 15132130004 15132190008 15132911009 15132919003 de 15132950002 à 15132999005 15141190190 15141190907 15141990021 15141990098 de 15149190198 à 15149190994 de 15149990029 à 15149990096 15151990006 15152190002 15152990002 15153090105 15154000901 15155019000 15155099002 15159015911 15159015999 15159029008 15159039002 de 15159051017 à 15159059099 de 15159091013 à 15159099095 15162010002 15162091007 15162096002 15162098008 15179091006 15179099099 15180091010 15211000094	
de 17.01 à 17.04 (**)	de 17011110006 à 17011290003 17019990108 de 17022010004 à 17029099992 de 17041011005 à 17049099098	Sucres et sucreries
de 18.01 à 18.06	de 18010000102 à 18069090005	Cacao et ses préparations
de 19.01 à 19.05	de 19012000012 à 19021100007	Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons de féculs ou de lait, pâtisseries

(**)	19021910001 19021990003 de 19023010008 à 19042099005 190430300008 de 19049080006 à 19054090007 19059020918 19059020996 19059030003 19059040007 de 19059045922 à 19059090096	
de 20.01 à 20.09 (**)	de 20011000004 à 20019096904 de 20031020006 à 20049030298 de 20049050014 à 20049098092 de 20052010002 à 20060099006 de 20079110003 à 20099098008	Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes
de 21.01 à 21.06 (* (**)	de 21011111107 à 21013099008 21021031005 21021039009 de 21031000007 à 21069030008 de 21069055001 à 21069098993	Préparations alimentaires diverses -
22.02 (**)	de 22021000009 à 22029099000	Boissons
33.03	de 33030010116 à 33030090992	Parfums et eaux de toilette
33.04 (**)	de 33041000002 à 33049900094	Produits de maquillage et de beauté pour l'entretien et le soins de la peau
33.05 (**)	de 33051000009 à 33059090990	Préparation capillaire
33.06	33061000006 33069000093	Dentifrice Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire
33.07 (**)	de 33071000116 à 33074900095 de 33079000023 à 33079000090	Préparations pour le rasage, désodorisants, préparations pour bains, dépilatoires et autres produits de parfumerie ou de toilette
34.01	de 34011100914 à 34011100936 34011900107 34011900209 34012010011 34012010099 34012090024 34012090035	Savons, produits et préparations organiques tensioactifs à usage de savons

	34012090091 34013000002	
34.07	34070000211	Pâte à modeler pour l'amusement des enfants
39.21	39219090016	Bandes en autres matières plastiques imprimées destinées à l'emballage alimentaire
39.26	39261000017	Gomme en plastique
de 64.01 à 64.05	de 64011010004 à 64019990009 de 64021900002 à 64029998000 de 64031900009 à 64059090002	Chaussures
69.11	69111000116 69111000194 69111000901	Articles pour le service de la table ou de la cuisine. en porcelaine
69.12	69120010019 69120030017 69120050117 69120050913 69120090011	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique, en céramiques autres qu'en porcelaine
70.07	70071110107 70072191108	Verres de sécurité
73.21	73211110108 73211110904 de 73218110019 à 73218190099	Appareils de cuisson et autres appareils du numéro 73.21 à combustible gazeux ou à gaz et autres combustibles.
73.23	de 73239310008 à 73239390191	Articles de ménage en aciers inoxydables
84.15	84151000006 84158190101 84158280000 84159090011	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air Unités intérieures de système de conditionnement de l'air du type système à éléments séparés « split system »
84.18	de 84181091006 à 84182900008 84186999301	Réfrigérateurs Groupes frigorifiques
84.50	de 84501111016 à 84501119098 84501200014 84501200025 84501900019 84501900020	Machines à laver le linge
85.04	85041099014 85041099092	Ballast pour tubes à décharges Ballast pour lampes
85.06	85061011001 85061091003 85061099007 85063010000 85063090002 85064010006 85064090008 85066010008 85066090000	Piles et batteries de piles

	85068011003 85068090002	
85.09	85094000014 85094000092 85098000007	Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé à usage domestique
85.16	de 85162100003 à 85162999006 85163190005 de 85164010004 à 85166090008 85167910007 85167920001	Appareils électriques pour le chauffage Sèche cheveux Fers à repasser, four à micro-onde, autres fours, cuisinières, réchauds, grils et rôtissoires. Chauffe plat à usage domestique Friteuse à usage domestique
85.27	85271900104 85271900206 85273210003	Appareils récepteurs de radiodiffusion non combiné à d'autres appareils Radioréveils
85.36	de 85362010100 à 85362090908 de 85363010004 à 85363090006 85364110005 85364190007 85365007003 85365019207 85365080106 85365080208 de 85366110109 à 85366990101 85369010102 85369010997 85369085105	Disjoncteurs Autres appareils pour la protection des circuits électriques pour une tension n'excédant pas 1000v Relais Interrupteurs électromécaniques Starters Autres interrupteurs muraux Autres interrupteurs automatiques Douilles pour lampes, fiches et prises de courant Fiches de contact pour interconnexions d'appareils électriques Centrale clignotante
85.39	85392130002 85392192002 85392210101 85392290103 85392930002 de 85393110011 à 85393190091 85393210925 85393250921 85393290927 85393900926	Lampes et tubes à incandescence Autres lampes et tubes à décharge fluorescent Autres lampes pour l'éclairage public à vapeur de mercure Autres lampes pour l'éclairage public à vapeur de sodium Autres lampes pour l'éclairage public à halogénure métallique Autres lampes et tubes à décharge pour l'éclairage public
85.44	de 85442000100 à 85442000995 de 85443010100 à 85443090908	Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux Jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils de types utilisés dans les moyens de transport
Ex. 90.32	90328990406	Régulateur de tension pour l'éclairage public
94.05	94054010099 94054031103 94054035105 94054039107 94054091107 94054095109 94054099101	Blocs et appareils d'éclairage
95.01	95010010007	Landaus et poussettes pour poupée

	95010090009	Jouets à roues conçus pour être montés par les enfants
95.02	95021010000 95021090002	Poupées représentant l'être humain
95.03	de 95037000098 à 95038090001 de 95039032009 à 95039099004	Jouets pour divertissement
96.08	96081010909 96081091006 96081099000 96082000901	Stylos et crayons à bille Stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses
96.09	96091010008 96091090000	Crayons à gaine

N.B : Pour les positions tarifaires suivies du signe ci-après :

(*) : les produits soumis au contrôle sanitaire ne sont pas soumis au contrôle technique systématique.

(**) : les produits destinés à l'alimentation particulière ou à usage para pharmaceutique sont soumis au contrôle technique systématique relevant du Ministère chargé de la Santé Publique.

MINISTERE CHARGE DE L'AGRICULTURE

N° de position	NGP	Désignation des produits
de 06.01 à 06.02	06011010104 06011020108 06011030102 06011040106 06011090117 06011090195 06012030108 06012090113 06012090191 de 06021010010 à 06029099095	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes destinés à la plantation. Plantes vivantes, boutures et greffons, blanc de champignon
de 07.01 à 07.13	07011000007 07031011008 07031090018 07032000018 07039000010 07039000021 07129011007 07131010003 07132000016 07133100017 07133200012 07133310000 07133900017 07134000018 07135000014 07135000025 07139010001	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires
de 09.09 à 09.10	09091000012 09092000018 09093000014 09094000010 09095000016 09095000027 09109910014	Graines d'anis, de badiane, de coriandre, de cumin, de carvi, de fenouil, de genièvre, de fenugrec de semence
de 10.01 à 10.08	10011000015 10019010006 10019091012 10019091090 10030010006 10040000101 de 10051011009 à 10051090008 10061010014 10061010092 10070010004 10070090108 10081000105 10082000101 10083000107	Céréales pour l'ensemencement

MINISTERE CHARGE DE LA SANTE PUBLIQUE

N° de position	NGP	Désignation des produits
19.01	de 19011000107 à 19011000992	Préparations pour l'alimentation des enfants
19.02 (**)	19021910001	Pâtes alimentaires
19.05	19059020101	Hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments
20.05	20051000013 20051000091	Légumes homogénéisés
20.07	de 20071010000 à 20071099009	Préparations homogénéisées
25.24	25240030002 25240080002	Amiante
28.44	de 28441010014 à 28445000092	Elément chimique radioactif
28.45	28451000017 de 28459010019 à 28459090011	Isotopes et leurs composés destinés à des fins médicales
30.06	30062000005 30064000018 30065000003	Réactifs pour la détermination des groupes sanguines Ciments et autres produits d'obturation dentaire Troussets et boîtes de pharmacie
33.07	33079000012	Solutions liquides pour verre de contact ou yeux artificiels
34.01	34011100107 34012090013	Savon à usage médical
38.08 (*)	de 38081010112 à 38081090998 de 38084010109 à 38089090907	Insecticides Désinfectants, rodenticides, antirongeurs, et produits similaires
38.21	38210000017 38210000095	Milieus de culture préparés pour le développement des microorganismes
38.22	38220000003	Réactifs de diagnostic ou de laboratoires autres que ceux des n°30.02 ou 30.06
39.26	39269099109	Biberons en plastique
40.14	40141000003 40149010005	Préservatifs Tétines et sucettes en caoutchouc
40.15	40151100005	Gants pour chirurgie
68.12	de 68125000005 à 68129080090	Amiante travaillé, ouvrages en amiante
70.13	70133200019	Biberon en verre
84.19	84192000011 84192000099	Stérilisateur médicaux chirurgicaux ou de laboratoires (autoclave)
84.21	84212990105	Filtres d'hémodialyse
90.18	90181100006 90181200001 90181300006 90181400001 90181910000 90181990024 90181990035 90183900008 90189010003	Electrocardiographes Appareil de diagnostic par balayage ultrasonique App. diagnostic par visualisation à résonance magnétique Appareil de scintigraphie Appareil de surveillance simultanée Cardioscopes Electro-encéphalographes Cathéters, canules et instruments similaires Instruments et app. pour la mesure de la pression artérielle

	90189030001 90189050101 90189050918 90189050929 90189050930 90189060003 90189070007	Appareils d'hémodialyse Sac stériles pour transfusion sanguine Perfuseurs Microfuseurs et transfuseurs Autres appareils de transfusions Instruments et appareils d'anesthésie Lithotriteur à ultrason
90.19	90192000048	Appareils respiratoires de réanimation
90.21	90215000004 90219090106 90219090208	stimulateur cardiaque sacs collecteur d'urine colloplast adhésif pour anus artificiel
90.22	90221200007 90221300002 90221400007 90222100008 90223000009 90229090012	Equipements médicaux
90.25	90251191013	Thermomètre médical

(*) ne sont pas soumis au contrôle technique systématique les produits relevant de la position tarifaire 38.08 homologués par le Ministère chargé de l'Agriculture (document douanier 626).

() Les produits qui ne sont pas préparés spécialement pour les diabétiques ou les patients qui ne tolèrent pas le gluten sont soumis au contrôle du ministère chargé du commerce.**

MINISTERE CHARGE DE L'INDUSTRIE

N° de position	NGP	Désignation des produits
28.01	28011000006	Chlore
73.03	73030010003	Tuyauteries
73.04	73041010006 73041030004 73041090008	Tuyauteries
73.05	73051100004 73051200009 73051900106 73051900902	Tubes et tuyaux en fer ou en acier, de section circulaire, d'un diamètre extérieur excédant 406.4 mm, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs
73.06	73061011003 73061019007 73061090002	Autres tubes et tuyaux, en fer ou en acier utilisés pour oléoducs ou gazoducs
73.11	de 73110010109 à 73110099904	Réceptacles pour gaz comprimés ou liquéfiés
74.19	74199900201	Réceptacles pour gaz comprimés ou liquéfiés, ...
76.13	76130000106 76130000902	Réceptacles en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés....
84.02	de 84021100002 à 84029000005	Chaudières et ses parties
84.03	de 84031010939 à 84039090008	Parties de chaudières pour le chauffage central et ses parties -
84.05	84051000917 84051000995	Autres générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau Autres générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz.
84.14	84144010001 84144090003 84148029200 84148029904 84148031200 84148031904 84148039908 84148041204 84148041908 84148049902 84148060209 84148060903 84148071206 84148071900 84148079200 84148079904 84148090201 84148090303 84148090405 84148090916	Compresseurs d'air montés sur châssis ... Autres turbocompresseurs multicellulaires, ... Autres compresseurs volumétriques, ... Compresseurs volumétriques rotatifs, ... Compresseurs électriques fixes, ... Autres compresseurs, ...
84.16	de 84161010109 à 84162090992	Brûleurs pour l'alimentation des foyers, ...
84.19	84191100010 84191100098 84193990030 84193990041 84193990052	Chauffe-eau non électriques, ... Autres séchoirs

	84193990096 84195090004 84196000004 84199080106	Echangeurs de chaleurs ... Appareils et dispositifs pour liquéfaction de l'air ou d'autres gaz Brûleurs à gaz pour chauffe eau. et chaudières murales, à usage domestique
84.24	84241091006 84241099000	Autres extincteurs, ...
84.26	84261100006 84261200103 84261900108 84261900904 84262000007 84263000003 84264100004 84264900004 84269110008 84269990102	Ponts roulants, poutres roulantes, portiques, Ponts grues Grues à tour Grues sur portiques Autres machines et appareils. Grues hydrauliques Hayons
84.27	de 84271010013 à 84279000006	Chariots
84.28	de 84281091106 à 84281099906	Ascenseurs, monte-malade et monte-charge
84.81	84811005101 84811005203 84811005907 84811019107 84811019209 84811019390 84811099109 84811099201 84811099392 84814010006 84814090008 84818099918	Détendeurs - Soupapes de trop- plein ou de sûreté en fonte ou en acier Robinets à gaz
87.08	87089998974	Réservoirs à combustibles gazeux

MINISTÈRE CHARGÉ DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION

N° de position	NGP	Désignation des produits
84.71	84715090006 84716090091 84719000093	Machine automatiques de traitement de l'information et leurs unités
84.73	84733010017 84733010028 84733010051	Modules de cryptage utilisés pour l'implémentation des réseaux privés virtuels (Virtual Private Network VPN) Dispositifs ou modules accélérateurs cryptographiques Autres dispositifs de cryptage destinés à être intégrés dans des machines du n°84.71
85.17	85179011015 85179011059 85179082016 85179082027 85179082050	Dispositifs de cryptage de la voix pour la communication par courant porteur Autres dispositifs de cryptage destinés à être intégrés dans des appareils pour la télécommunication par courant porteur de la sous-position 851750.10 Dispositifs de cryptage du trafic transmis à travers les réseaux numériques Modules de la téléphonie sur IP (Internet protocol) utilisant le cryptage Autres dispositifs de cryptage destinés à être dans d'autres appareils du n° 85.17
85.24	85243100105 85243910007 85244000106 85249100112 85249100123 85249100190 85249910014 85249910025 85249910092	Disques, bandes et autres supports enregistrés. -
85.25	85251010007 85251050003 de 85252010003 à 85252099999	Appareils d'émission même incorporant un appareil de réception
85.26	85261010004 85261090006 85269111000 85269119004 85299190009 85269210002	Appareils de radio-détection, radio-sondage, radionavigation, de radio-télécommande.
85.27 (*)	de 85271210001 à 85271399005 de 85271900900 à 85272900008 85273111909 85273119903 85273191901 85273193907 85273198902 85273290903 85273920900 de 85273980904	Appareils récepteurs pour la radiophonie, la radiotélégraphie ou la radiodiffusion

	à 85279098005	
85.28	85281294104 85281295107	Récepteurs d'émissions de télévision retransmises par satellites numériques, y compris les récepteurs mixtes numériques et analogiques Autres récepteurs d'émissions de télévision retransmises par satellites
85.29	85291031006 85299010014 85299040016 85299040027 85299040038 85299040050 85299072036 85299072058	Stations de réception des programmes de radiodiffusion et de télévision par satellites Dispositifs de cryptage destinés à être intégrés dans des appareils visés aux positions 85261010, 85269111, 85269119 et 85269210, destinés à des aéronefs civils Dispositifs de cryptage utilisés dans la radiotéléphonie portative ou mobile Dispositifs de cryptage de la voix ou / et des données transmises à travers les réseaux de téléphonie cellulaire ou par satellite Modules de cryptage utilisés dans les stations de base de radiocommunications cellulaires Autres dispositifs de cryptage destinés à être intégrés dans des appareils visés aux sous-positions 852510.50, 852520.91, 852520.99, 852540.11 et 852790.92 Modules de contrôle d'accès aux bouquet TV cryptés, pour récepteur d'émissions de télévision retransmises par satellite Autres dispositifs de cryptages destinés à être intégrés dans les autres appareils des n°85.25 à 85.28
85.42	85427000015 85429000017	Micro-assemblages électroniques de cryptage Parties de circuits intégrés de micro-assemblages électroniques de cryptage
85.43	85438100013 85438995025 85438995036 85438995047 85438995058 85438995069 85439080016	Cartes et étiquettes à déclenchement par effet de proximité, utilisant le cryptage Plates-formes de gestion des titres d'accès pour les bouquets TV cryptés Plates-formes de téléphonie sur IP utilisant le cryptage Dispositifs de cryptages pour la protection de mot de passe, de code d'identification de personnel ou de données d'authentification similaires, utilisés pour contrôler l'accès à des données, à des ressources, à des services ou à des locaux Plates-formes de sécurité (authentification, contrôle d'accès, biométrie ...) permettant le cryptage Autres machines et appareils cryptographiques Partie de machines et appareils cryptographiques du n°85.43

(*) : sont soumis au contrôle technique systématique relevant du Ministère chargé du commerce les équipements de la position n° 85.27 dépourvus de fonctions secondaires pour la communication.